



Credit a la consommation cétélem

Par **philippe g**, le **27/03/2016** à **14:22**

bjr en 2001 j'ai contracté un crédit auprès de cétélem,quelque mois plus tard en regardant mes relèves j'ai remarquer qu'avec mes intérêts on me prélevé une assurance en plus surpris j'ai contacter le service qui me précise qu'elle sert en cas de décès ,invalidité et chômage. hors en 2010 je me suis retrouver au chômage j'ai donc voulu bénéficier de cette assurance je l'ai et donc contacté après un petit discours sur le motif de ma perte d'emploi il m'ont refuser l'assurance pour motif que j'étais intérimaire chose que n'était pas au courant j'en suis resté la et donc repris une activité toujours en intérim.

cette année voyant le nombres de mois restant a payer j'ai décider histoire de gagner quelque euro d'arrêter cette fameuse assurance . j'ai donc repris contact avec cétélem j'ai donner le motif suivant (pourquoi je paye une assurance que je ne peut pas bénéficier du faite de mes activité en imterim) l'opératrice me fait patienté 10 minute pour me dire que tout compte fait les intérimaire avait droit a cette assurance et qu'il fallait que je relise mon contrat..... j'ai donc relue mon contrat mais rien n'y fait pas de trace .

et en regardant sur l'autre page dans un petit encadrer " offre préalable par l'emprunteur et adhésion a éventuelle a l'assurance facultative " je vois que je m'avais pas souscrit a cette assurance c'est écrit " ASSURANCE FACULTATIVE : SANS ASSURANCE " et ce noire sur blanc.

cela fait 15 ans que cétélem me pompe environ 30 euro sans avoir remarquer que dans mon dossier que je n'avais pas souscrit cette assurance .

quel recours ai je droit pour réclamer c'est 15 années d'assurance indument prélever merci de votre aide

philippe g